*gran traffico.* Al suo porto vengono molti mercanti da Venetia, da Genova, et da molti altri regioni, con molte mercantie di diverse *speciarie, panni* di *seta* et di *lana,* et di altre *pretioze richezze;* et ancho quelli che vogliono intrare più dentro nelle terre di Levante, vanno primieramente al detto porto della *Giazza*». Outre ceci, les actes commerciaux des Génois de l'année 1274, portent formellement: *Portus Ayacii Domini* Regis *Ermenie.*

C'est à Ayas qu'étaient importés du fond de l'Asie, les épices, les aromates, les pierres précieuses, les étoffes et toutes les marchandises de prix qu'achetaient ordinairement les *Vénitiens,* les *Génois* et les *Pisans.* A ces derniers vinrent se joindre les citoyens de presque toutes les villes libres de l'Italie, et l'on cite en particulier non seulement les habitants des villes maritimes, mais aussi ceux des villes de l'intérieur[463]; par exemple ceux de *Florence,* de *Plaisance,* de *Pavie,* de *Mantoue,* de *Livourne,* de l'*Apulie,* de la *Corse,* de *Malte,* du *Négrepont;* ainsi que de *Chypre,* de *Rhodes,* de la *Crète* et d'autres îles de la Méditerranée. Des gens d'autres pays de l'occident affluèrent aussi à Ayas. Il y venaient des Espagnols de la *Catalogne,* de *Séville,* de *Barcélone,* de *Saragosse,* et de l'*Ile Majorque;* des Français, les *Marseillais* y arrivèrent dès l'an 1228, avec d'autres commerçants de diverses villes de la *Provence,* de *Nîmes,* de *Narbonne464*, de *Montpellier,* que nos document appellent les marchands de *Mounpouzlère,* Մունբուզլերցի comme dans l'édit arménien de Léon IV, de 1321. On cite comme y étant venus également les *Chevaliers* du *Temple* et ceux de l'*Hôpital.* Les vaisseaux de l'*Evêque latin de Tarse* se trouvaient aussi dans le port d'Ayas.

Parmi les Orientaux, ce sont d'abord les sujets des empereurs de *Constantinople* et de *Trébizonde;* les *Egyptiens,* les habitants des côtes de la

---

463 En 1315, se trouvaient à Ayas *Michel Sala* de *Sienne* et sa fille Juanne. En 1316 une dame, fille de Marc *milanais.*

464 On rapporte qu'en 1300, des Espagnols achetèrent, à Famagouste de Chypre, d'un marchand *Narbonnais,* 15 quintaux d'*amandes* cassées et menues, pour les emporter à Ayas, et qu'ils payèrent chaque quintal 100 pièces arméniennes. En 1316, des Barcelonais apportèrent à Venise du *Coton* d'Arménie. Sur la demande de Jacques II, roi d'Aragon, en 1293, Héthoum II, accorda aux trafiquants de la Catalogne, immunité de taxes et droit d'établir un entrepôt à Ayas. Le décret qui leur accorde ces privilèges n'a pas été retrouvé, mais le fait est incontestable. En 1274, parmi les négociants, on cite comme banquier à Ayas un certain Jacques, *Jacobus Rex,* qui n'était qu'un simple citoyen de Gênes.